

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 30 juin 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 41

Délibération n° CC-2023-127

Objet de la délibération : PIDAF- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX 2023 DANS LE CADRE DU PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL (PSN) 2023-2027 FEADER

L'an deux mil vingt-trois, le trente juin, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 23 juin 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe.

Absents ayant donné procuration :

- GIULIANO Jérémy donne procuration à FELIX Jean-Claude, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à BERTIN-PATOUX Lydie, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à BREMOND Didier, DUGAUQUIER Francis donne procuration à BOURLIN Sébastien.

Absents : RULLAN Nicole, BETRANCOURT Claude, FREYNET Jacques, GUIOL André, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Cécile LAYOLO

Monsieur Ollivier ARTUPHEL expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU les statuts de l'Agglomération Provence Verte, notamment ses compétences en matière de forêt et plus spécifiquement sa compétence en matière de la lutte contre les incendies ;

CONSIDERANT que dans le cadre de ses compétences, La Communauté d'Agglomération de la Provence Verte assure la mise en œuvre et le suivi des opérations liées au Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) ;

CONSIDERANT le PIDAF du Pays Brignolais, document contractuel et pluriannuel issu d'une volonté intercommunale qui a pour objectif la protection et l'aménagement des forêts contre l'incendie ;

CONSIDERANT que le PIDAF Ouest des communes de Bras, Nans les Pins, Ollières, Plan d'Aups Sainte Baume, Pourcieux, Pourrières, Rougiers, Mazaugues, Méounes-lès-Montrieux et Saint-Maximin la Sainte-Baume est en cours d'approbation ;

CONSIDERANT qu'afin d'assurer la continuité dans la lutte contre les incendies de forêt, il est nécessaire de maintenir en condition opérationnelle les ouvrages pour la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) sur le territoire de la Provence Verte ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, une programmation de travaux 2023 est envisagée sur les ouvrages DFCI mentionnés ci-après et présentés lors des comités de massifs pilotés par le Département du Var :

Massif	Commune (s)	Identifiant	Nom de l'ouvrage	Type de travaux proposés
NORD OUEST	POURRIÈRES	R16	ARBORETUM	Mise aux normes bande de roulement (2 540 ml) et travaux sur citerne (1 unité)
NORD OUEST	POURRIÈRES	R46	LONGAGNE	Mise aux normes bande de roulement (6 600 ml), bande débroussaillée de sécurité (7,3 ha) et travaux sur citernes (2 unités)
SUD OUEST	PLAN D'AUPS SAINTE BAUME	S30	LE PLATEAU	Mise aux normes bande de roulement (1 940 ml) et travaux sur citerne (1 unité)
SUD OUEST	PLAN D'AUPS SAINTE BAUME	S33	LA CAYRE	Mise aux normes bande de roulement (2 420 ml) et travaux sur citerne (1 unité)
SUD OUEST	NANS LES PINS	S44	MANTELETTE	Mise aux normes bande de roulement (2 690 ml), bande débroussaillée de sécurité (13,7 ha) et travaux sur citerne (1 unité)
SUD OUEST	NÉOULES	T95	CANRIGNON	Mise aux normes bande débroussaillée de sécurité (15,4 ha) et travaux sur citernes (2 unités)
SUD OUEST	LA CELLE- BRIGNOLES	S1	ENGARDIN	Mise aux normes bande débroussaillée de sécurité (15,4 ha) et travaux sur citernes (2 unités)
CENTRE SUD	CAMPS LA SOURCE	T68	ARGENTIS	Mise aux normes bande de roulement (2 510 ml), bande débroussaillée de sécurité (12,6 ha) et travaux sur citerne (2 unités)
CENTRE SUD	CAMPS LA SOURCE	T58	MALAGA	Mise aux normes bande de roulement (2 250 ml) et travaux sur citerne (1 unité)
CENTRE SUD	BRIGNOLES- CAMPS LA SOURCE- FORCALQUEIRET- SAINTE ANASTASIE SUR ISSOLE	T77	BARRE DE SAINT QUINIS	Mise aux normes bande de roulement (6 210 ml) et travaux sur citerne (3 unités)
Linéaire total de bande de roulement proposé en mise aux normes (en ml)				27 160
Surface totale de bande débroussaillée de sécurité proposée en mise aux normes (en ha)				76
Nombre total de citernes nécessitant des travaux de mise aux normes (en unité)				17

CONSIDERANT que ces travaux de mise aux normes, permettront d'avoir 27,16 km de piste, 76 ha de bande débroussaillée de sécurité et 17 points d'eau opérationnels et ainsi de participer au renforcement de la sécurité du maillage DFCI du territoire de l'Agglomération Provence Verte ;

CONSIDERANT qu'un financement à hauteur de 80 % du coût total de ces travaux de mise aux normes pour les ouvrages DFCI mentionnés ci-dessus, est possible dans le cadre du dispositif 73.06 « Infrastructures défense, prévention des risques forestiers, mobilisation des bois, dimension multifonctionnelle forêt » issu du Plan Stratégique National (PSN) 2023 – 2027 Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Travaux de mises aux normes sur les ouvrages DFCI, Programme 2023	565 291,15 €	FEADER (60 %)	339 174,69 €
		Région Sud PACA (20 %)	113 058,23 €
		Autofinancement CAPV (20%)	113 058,23 €
Total HT	565 291,15 €	Montant total HT	565 291,15 €

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le principe de constitution d'un dossier de candidature pour les projets de mises aux normes des ouvrages DFCI – programme 2023, visant à soutenir la bonne mise en œuvre du PIDAF sur le territoire Provence Verte.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à solliciter les financements auprès des partenaires concernés au taux le plus élevé possible et à signer tous documents y afférents.
- **DE DIRE** qu'un acte de financement sera passé avec chaque partenaire en charge des actions financées dans le cadre de cette candidature.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits en dépense et en recette sur le budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 30 juin 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND